

## **Fiche de poste Centre éducatif fermé**

Loi n°2002-1138 du 9 septembre 2002

Note de service n°2005-048 du 4-4-2005 (BO n°15 du 14 avril 2005)

Le centre éducatif fermé accueille des adolescents placés sous l'autorité de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Ils sont âgés de 13 à 16 ans et y séjournent pour une période de 6 mois, renouvelable une fois.

Leur projet individuel pour sa partie pédagogique d'une part, et sa partie éducative voire thérapeutique d'autre part, est élaboré par l'enseignant de la classe et l'équipe d'encadrement du centre éducatif fermé.

L'effectif de la classe peut varier selon les besoins d'apprentissage des adolescents. Chaque élève scolarisé a un projet et un suivi individuel sur les volets éducatif, pédagogique et thérapeutique.

L'enseignant de ce centre est un professeur des écoles ou un professeur du second degré mis à disposition par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale.

L'enseignant exerce sous l'autorité fonctionnelle du Directeur du centre et est amené à travailler au sein d'une équipe pluri-catégorielle constituée entre autres, d'un éducateur technique, d'éducateurs spécialisés, d'un psychologue, d'un agent de justice.

### **Missions de l'enseignant**

L'enseignant travaille en étroite collaboration avec les partenaires ci-dessus mentionnés.

Ses missions sont les suivantes :

- il assure un enseignement à l'adolescent placé dans le centre,
- il ajuste sa pratique pédagogique suivant les bilans effectués lors de l'arrivée de l'adolescent dans le centre,
- il se fixe comme objectif la réinsertion dans un établissement scolaire pour les élèves de moins de 16 ans et la passation du certificat de formation générale pour les plus de 16 ans,
- il recherche et propose des solutions pour la poursuite de la scolarité à la sortie du centre,
- il établit des contacts avec les établissements scolaires ou les centres de formation susceptibles d'aider le jeune à préparer cette sortie,
- il participe aux réunions de synthèse en vue de la mise en œuvre du projet individualisé de l'élève.

### **Profil**

Le candidat doit faire preuve d'une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, de compétences dans la médiation lui permettant de développer le travail en équipe. Il doit en outre posséder des qualités de rigueur, d'organisation et une aptitude à la conduite de réunion.

L'exercice de ces fonctions particulières requiert des qualités relationnelles permettant d'instaurer des repères et un cadre structurant. Il nécessite par ailleurs, outre une bonne connaissance des exigences scolaires fondamentales recouvrant un champ allant de l'école élémentaire au collège, de réelles capacités dans le domaine de la mise en œuvre d'une

pédagogie différenciée et de la conduite de projets individualisés ainsi que de solides aptitudes au travail d'équipe.

### **Organisation du service**

L'enseignant effectuera son service sur les horaires définis par l'Education Nationale (date de rentrée scolaire, vacances, ...) et en référence aux programmes sous la responsabilité administrative du directeur du centre, et sous la responsabilité pédagogique de l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'A.S.H.

- Service de 21 heures hebdomadaires pour les enseignants du 1er degré et 15 heures pour les enseignants certifiés du 2nd degré sur 36 semaines par an auxquelles s'ajoutent 3 heures hebdomadaires de réunion d'équipe.

### **Qualification requise**

L'enseignant, mis à la disposition du Centre Educatif Fermé, est soit titulaire du CAPA-SH option F ou, à défaut, d'une autre option, soit non spécialisé.